

VILLE DE FORBACH

CONSEIL MUNICIPAL

du JEUDI, 9 SEPTEMBRE 2010 à 18 H 00

17^{ème} SEANCE

Sont présents à l'ouverture de la séance, sous la présidence de M. Laurent KALINOWSKI, Maire,

Mmes et MM. les Adjoints : HARTER-HOUSELLE, HOMBERG, PILAVYAN, Dr HEINTZ, ROCHE, FLAUS, GEROLT, ARAB, LEITNER, LARBI.

Mmes et MM. les Conseillers : HESSE, BOURBON, SANSONNET, SIEGEL, NACHI, WILLMS, GROSS, STEINORT, THIELGES, SARNO, HOFFMANN, RASALA, STIRNWEISS, RAPPIN, Dr PEYRON, BOUR, SCHMIDT.

Est absente : Mme KORDZINSKI.

Sont absents et excusés :

Mmes et MM. les Conseillers : NAMEN, DURAND, Dr CLAUSSNER, FINCK, BACKSCHEIDER, CASSAR.

Assistent en outre :

MM. JUNG	Directeur Général des Services
DAHLEM	Directeur Général Adjoint
KARP	Directeur des Services Techniques.

Mmes et MM. AREND, BOURGOGNE, BURTIN, HESSE, KLAM, KUCAN, LEROY, LICATA, NEY, PIROTH, ROSELLI, TELATIN, TODESCO.

Toutes les délibérations publiées au présent procès-verbal ont fait l'objet d'un accusé de réception attestant la date de leur transmission au Représentant de l'Etat et d'un affichage dans les locaux de l'Hôtel de Ville.

Conformément à l'article 13 du Règlement Intérieur, il est proposé de désigner Mme Marie-Antoinette GEROLT comme Secrétaire de Séance.

°
° °

A l'ouverture de la séance, **LE MAIRE** demande que le point

14.- Affaires Domaniales.

b) Acquisition d'un terrain de la S.A. Sainte-Barbe

soit ajourné.

Adopté.

°
° °

ORDRE DU JOUR

1.- Approbation du procès-verbal de la séance du 9 juillet 2010.

2.- Finances.

- a) Subventions.
- b) Aide à la création artistique.
- c) Marchés à procédure adaptée.

3.- Personnel Communal : Compte Epargne Temps.

4.- Enseignement du Premier Degré.

- a) Cycles d'activités sportives.
- b) Frais de transports.
- c) Sorties pédagogiques : Participation financière.
- d) Classes transplantées : Participation financière.
- e) Cantines scolaires : Tarification.

5.- Enseignement du Second Degré : Voyages d'études.

6.- Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

- a) Opération Ville – Vie – Vacances.
- b) Ateliers Jeunes.
- c) Internat d'excellence.

- 7.- Histoire Locale. Vente d'ouvrages : Tarification.
- 8.- Bâtiments communaux : Mise en conformité des installations de chauffage et de production d'eau chaude.
- 9.- Environnement : Gestion du patrimoine arboré.
- 10.- Voirie – Circulation – Stationnement.
 - a) Parking ICE : Avenant au contrat.
 - b) Lycée Condorcet : Réalisation de travaux de voirie.
 - c) Taxis : Droits de stationnement.
- 11.- Délégation du Service Public : Stationnement payant hors voirie.
- 12.- Zones d'Activités Economiques : Entretien des voiries.
- 13.- Domaine Communal. Téléphonie mobile : Equipement technique.
- 14.- Affaires domaniales.
- 15.- Plan Local d'Urbanisme : Modification.
- 16.- Salles municipales : Tarifs de location.
- 17.- Syndicat Intercommunal du Triage de Rosbruck : Maison forestière.
- 18.- Millénaire pour le Développement : Motion.

°
° °

1.- Approbation du procès-verbal de la séance du 9 juillet 2010.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 9 juillet 2010 est adopté à l'unanimité.

°
° °

2.- Finances.

a) Subventions.

Le Conseil Municipal
sur proposition de la Commission Vie Culturelle – Animation – Histoire Locale – Sports
et après avis favorable de la Commission des Finances – Budgets - Délégation des Services
Publics

décide d'accorder les subventions suivantes aux Sociétés et Organismes
ci-après désignés :

Contrats d'Insertion des Jeunes par le Sport - Saison 2009/2010 :

- 3 280,50 € à l'U.S.F. Gymnastique et Danse

à imputer sur les crédits ouverts au budget primitif de l'exercice 2010, chapitre 65, fonction 4110, article 6574.

- 900,00 € au Centre de Judo de FORBACH
- 764,50 € au Sporting Club Karaté de FORBACH
- 40,00 € au Centre d'Aïkido de FORBACH

à imputer sur les crédits ouverts au budget primitif de l'exercice 2010, chapitre 65, fonction 4112, article 6574.

- 300,00 € à l'U.S.F. Tennis

à imputer sur les crédits ouverts au budget primitif de l'exercice 2010, chapitre 65, fonction 4113, article 6574.

- 815,00 € à l'U.S.F. Handball

à imputer sur les crédits ouverts au budget primitif de l'exercice 2010, chapitre 65, fonction 4114, article 6574.

- 330,00 € à l'U.S.F. Tennis de Table

à imputer sur les crédits ouverts au budget primitif de l'exercice 2010, chapitre 65, fonction 4115, article 6574.

- 510,00 € à la SG Marienau
- 800,00 € à l'U.S.F. Athlétisme
- 15,00 € à l'U.S.F. Football

à imputer sur les crédits ouverts au budget primitif de l'exercice 2010, chapitre 65, fonction 412, article 6574.

- 50,00 € au Cercle Pugilistique Forbachois

à imputer sur les crédits ouverts au budget primitif de l'exercice 2010, chapitre 65, fonction 415, article 6574.

- 150,00 € à Hip-hop Break Style
- 500,00 € au Twirling-Club de FORBACH

à imputer sur les crédits ouverts au budget primitif de l'exercice 2010, chapitre 65, fonction 5231, article 6574.

Opération "SPORTS VACANCES LOISIRS" 2010 :

- 794,60 € à l'U.S.F. Gymnastique et Danse

à imputer sur les crédits ouverts au budget primitif de l'exercice 2010, chapitre 65, fonction 4110, article 6574.

- 1 343,60 € à l'U.S.F. Tennis

à imputer sur les crédits ouverts au budget primitif de l'exercice 2010, chapitre 65, fonction 4113, article 6574.

- 786,80 € à l'U.S.F. Handball

à imputer sur les crédits ouverts au budget primitif de l'exercice 2010, chapitre 65, fonction 4114, article 6574.

- 1 402,80 € à l'U.S.F. Tennis de Table

à imputer sur les crédits ouverts au budget primitif de l'exercice 2010, chapitre 65, fonction 4115, article 6574.

- 1 065,20 € à la S.G. Marienau
- 926,00 € à l'U.S.F. Athlétisme
- 786,80 € à l'U.S.F. Football
- 524,80 € à l'U.S.F. Rugby

à imputer sur les crédits ouverts au budget primitif de l'exercice 2010, chapitre 65, fonction 412, article 6574.

- 607,20 € à l'Amicale Bouliste du CREUTZBERG
- 578,40 € au Cercle Pugilistique Forbachois
- 224,00 € au Cercle Saint Louis Basket de Petite-Rosselle
- 508,40 € à la Compagnie des Archers de FORBACH
- 3 510,00 € au Mini-Moto Club de FORBACH

à imputer sur les crédits ouverts au budget primitif de l'exercice 2010, chapitre 65, fonction 415, article 6574.

- 232,00 € à la Société des Mineurs de FORBACH (Quilles)

à imputer sur les crédits ouverts au budget primitif de l'exercice 2010, chapitre 65, fonction 520, article 6574.

- 1 359,20 € à l'Amicale des Musiciens de l'Harmonie Municipale de FORBACH
- 1 413,60 € à l'Association ŒIL/CASTEL COUCOU de FORBACH
- 361,00 € au Centre Culturel et Récréatif du Creutzberg
- 786,80 € à Echech et Mat de FORBACH
- 533,60 € à Hip-Hop Break Style
- 706,80 € au Kaléidoscope
- 548,00 € au Photo-Ciné-Club de FORBACH
- 592,60 € au Twirling-Club de FORBACH

à imputer sur les crédits ouverts au budget primitif de l'exercice 2010, chapitre 65, fonction 5231, article 6574

- 185,60 € à l'Union Touristique Les Amis de la Nature de FORBACH-Loisirs

à imputer sur les crédits ouverts au budget primitif de l'exercice 2010, chapitre 65, fonction 95, article 6574.

Subventions exceptionnelles :

- 498,00 € au Football Club du Bruch, à titre de participation à l'acquisition de matériel ;

à imputer sur les crédits ouverts au budget primitif de l'exercice 2010, chapitre 65, fonction 412, article 6574.

- 750,00 € à l'Association des Amis des Orgues de Saint-Rémi, à titre de participation à l'organisation d'une présentation pédagogique
- 150,00 € à Consommation Logement et Cadre de Vie, à titre de participation à l'organisation du Challenge de la Ville de Forbach 2010
- 500,00 € à la Société des Mineurs de Forbach, à titre de participation à l'organisation de la Cérémonie de la Sainte Barbe 2010

à imputer sur les crédits ouverts au budget primitif de l'exercice 2010, chapitre 65, fonction 520, article 6574

- 330,00 € à l'Association Culturelle et Loisirs du Bruch, à titre de participation à l'acquisition de matériel

à imputer sur les crédits ouverts au budget primitif de l'exercice 2010, chapitre 65, fonction 5231, article 6574

- 5 000,00 € à l'Office du Tourisme, à titre de participation à l'organisation des animations estivales Schloss en Fête 2010

à imputer sur les crédits ouverts au budget primitif de l'exercice 2010, chapitre 65, fonction 95, article 6574.

Délibération adoptée à l'unanimité.

b) Aide à la création artistique.

Monsieur Jonathan RESCIGNO a entrepris le tournage d'une œuvre intitulée (DE)CONSTRUCTION, regroupant 4 films : *Destination Lune*, *Houve*, *Simon5* et *Le Langolier*, questionnant la mémoire personnelle et collective, les transformations du paysage urbain en Lorraine et notamment Forbach sa ville natale.

L'association CARREROTONDES a participé à la production de ce projet d'art vidéo et sollicite de la Ville de FORBACH une participation financière de 500 € pour un budget global de 1 454 €.

Le Conseil Municipal

sur proposition de la Commission Vie Culturelle – Animation – Histoire Locale –
Sports
et après avis favorable de la Commission des Finances – Budgets
Délégation des Services Publics
décide

- de verser à l'Association CARREROTONDES une subvention de 500 € ;
- d'imputer la dépense au Budget 2010 - Chapitre 65 - Fonction 5231 – Article 6574.

Délibération adoptée à l'unanimité.

c) Marchés à procédure adaptée.

En application de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte des marchés à procédure adaptée, pour la période du 19 mai 2010 au 26 juillet 2010, signés par la Représentante du Pouvoir Adjudicateur en vertu de la délégation donnée par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal prend acte de la liste des marchés ci-annexée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

°
° °

3.- Personnel Communal : Compte Epargne Temps.

Le régime du Compte Epargne Temps (C.E.T.) dans la Fonction Publique Territoriale a été profondément modifié par le décret n°2010-531 du 20 mai 2010.

Ce décret a assoupli les conditions d'utilisation des jours épargnés.

Il est rappelé que l'autorité territoriale est tenue d'ouvrir un Compte Epargne Temps dès lors que l'agent demandeur remplit les conditions pour en être bénéficiaire.

Le Conseil Municipal peut fixer certaines règles de gestion de ce compte dans la limite de celles prévues par le nouveau décret.

Ainsi, les conditions d'utilisation du C.E.T., introduites par délibération du 16 janvier 2008 qui sont plus strictes que celles du nouveau décret, doivent être abrogées puisqu'elles ne reposent plus sur aucune base juridique.

Aussi, il est proposé sur avis favorable du Comité Technique Paritaire, les règles nouvelles suivantes :

- les agents peuvent accoler, lors de leur utilisation, les jours épargnés sur le Compte Epargne Temps avec les congés de toute nature et les jours de R.T.T.,
- la demande d'alimentation du C.E.T. doit être présentée une fois par an avant le 31 janvier de l'année N+1 pour les jours épargnés au cours de l'année N ;
- la gestion individuelle du C.E.T. doit être effectuée à partir des formulaires types, joints en annexe de cette délibération (demande d'ouverture, demande d'alimentation, demande d'utilisation des jours épargnés sous forme de congés, information annuelle relative aux jours épargnés et consommés sur le C.E.T.).

Le Conseil Municipal
après avis favorable de la Commission des Finances – Budgets
Délégation des Services Publics
décide

- d'appliquer les dispositions prévues ci-dessus.

Délibération adoptée à l'unanimité.

°
° °

4.- Enseignement du Premier Degré **a) Cycles d'activités sportives.**

Depuis plusieurs années, la Ville finance le transport des élèves du cours préparatoire au cours moyen 2 ainsi que des classes d'intégration scolaire de leur école respective jusqu'au gymnase spécialisé, rue de Remsing.

A l'exception du groupe scolaire "Louis Houpert" situé à proximité, tous les établissements scolaires publics et privé du 1er degré sont concernés.

Trois cycles concernant la gymnastique sportive, le tennis de table, les arts martiaux et le tennis seront proposés aux élèves et seront répartis sur les matinées du Lundi et du Jeudi.

Le coût global de l'opération est estimé à 12 300 €.

Par ailleurs, l'Ecole du CENTRE a proposé un projet "EPS" pour les élèves des cours de CM1 et de CM2 à compter de la rentrée de septembre 2010.

107 élèves sont concernés, dont 78 se rendront vers les installations sportives les mardis et vendredis après-midi pour la pratique de la natation, de la gymnastique sportive, de la danse et du rugby qui est réalisé en alternance avec le tennis de table.

Une activité "multisports" sera proposée aux enfants restant dans le groupe scolaire.

Le coût du transport pour l'année scolaire 2010/2011 est estimé à 7 800 €.

La Commission de l'Enseignement – Affaires Scolaires – Jeunesse, lors de sa séance en date du 30 août 2010, a émis un avis favorable à ces propositions.

Le Conseil Municipal
après avis favorable
de la Commission des Finances – Budgets – Délégation des Services Publics
décide

- de renouveler la prise en charge du transport des élèves dans le cadre des cycles d'activités sportives pour l'année scolaire 2010/2011 ;
- d'émettre un avis favorable à la prise en charge du transport des élèves de l'école du CENTRE dans le cadre de son projet "EPS" ;
- d'imputer la dépense sur les crédits ouverts au budget primitif de l'exercice 2010 et à ouvrir au budget primitif de l'exercice 2011, chapitre 011 - fonction - 212 - article 6247.

Délibération adoptée à l'unanimité.

b) Frais de transports.

Depuis plusieurs années, la Ville prend en charge le financement des frais de transport des élèves des écoles publiques afin de leur faciliter l'accès au centre ville notamment.

La Commission de l'Enseignement – Affaires Scolaires – Jeunesse, lors de sa séance en date du 30 août 2010, a proposé de reconduire cette opération pour l'année scolaire 2010/2011, dans les mêmes conditions que l'année passée, à savoir :

- ❑ 6 voyages pour l'école maternelle de BELLEVUE I
- ❑ 6 voyages pour l'école élémentaire de BELLEVUE I
- ❑ 6 voyages pour l'école maternelle BELLEVUE II
- ❑ 16 voyages pour les écoles maternelle et élémentaire du BRUCH
- ❑ 6 voyages pour les écoles maternelle et élémentaire du CENTRE
- ❑ 8 voyages pour les écoles maternelle et élémentaire du CREUTZBERG
- ❑ 12 voyages pour les écoles maternelle et élémentaire de MARIENAU
- ❑ 3 voyages pour l'école maternelle "LOUIS HOUPERT"
- ❑ 6 voyages pour l'école élémentaire "LOUIS HOUPERT".

Le coût global de l'opération est estimé à 5 200 €

Le Conseil Municipal
après avis favorable
de la Commission des Finances – Budgets – Délégation des Services Publics
décide

- d'émettre un avis favorable aux dispositions ci-dessus ;
- d'imputer la dépense sur les crédits ouverts au budget primitif de l'exercice 2010 et à ouvrir au budget primitif de l'exercice 2011, chapitre 011 - fonction 212 - article 6247.

Délibération adoptée à l'unanimité.

c) Sorties pédagogiques : Participation financière.

Depuis plusieurs années, la Ville verse une participation financière aux sorties pédagogiques d'une journée.

La Commission de l'Enseignement – Affaires Scolaires – Jeunesse, lors de sa séance en date du 30 août 2010, a proposé de fixer, pour l'année scolaire 2010/2011, le forfait annuel à 3 € par enfant.

Ce forfait est destiné à tous les élèves scolarisés à FORBACH relevant de l'enseignement public et privé.

La dépense à engager s'élève à 6 400 €.

Le Conseil Municipal
après avis favorable
de la Commission des Finances – Budgets – Délégation des Services Publics
décide

- d'adopter les dispositions ci-dessus ;
- de verser la subvention municipale au compte de la coopérative scolaire des écoles concernées ;
- d'imputer la dépense sur les crédits ouverts au budget primitif de l'exercice 2010 et à ouvrir au budget primitif de l'exercice 2011, chapitre 65 - fonction 212 - article 65737.

Délibération adoptée à l'unanimité.

d) Classes transplantées : Participation financière.

La Commission de l'Enseignement – Affaires Scolaires – Jeunesse, lors de sa séance en date du 30 août 2010, a proposé de continuer à aligner la participation financière communale aux classes transplantées sur celle accordée par le Conseil Général de la Moselle.

Les taux journaliers seront alloués aux seuls élèves de FORBACH relevant de l'enseignement public et privé.

Le Conseil Municipal
après avis favorable
de la Commission des Finances – Budgets – Délégation des Services Publics
décide

- d'adopter les dispositions ci-dessus ;
- de verser la subvention municipale au compte de la coopérative scolaire des écoles concernées ;
- d'imputer la dépense sur les crédits à ouvrir au budget primitif 2011, chapitre 65 - fonction 212 - article 65737.

Délibération adoptée à l'unanimité.

e) Cantines scolaires : Tarification.

Lors de sa dernière séance, le Conseil Municipal a décidé de retenir le C.A.T. de Petite-Rosselle pour assurer un service de repas dans les groupes scolaires de Bellevue, du Bruch, de Marienau, Louis Houpert et du Creutzberg, dès la rentrée de septembre 2010, pour un coût repas fixé à :

- 4,00 € pour un enfant de maternelle
- 4,15 € pour un enfant de l'élémentaire.

Le tarif en vigueur au Lycée JEAN MOULIN pour les enfants de l'école du Centre, à savoir 4,35 €, était alors maintenu pour l'année scolaire 2010/2011.

Toutefois dans un souci d'uniformisation, le Lycée JEAN MOULIN a décidé de s'aligner sur les tarifs proposés par le C.A.T. aux autres écoles de la Ville.

Ainsi, le tarif du repas sera identique pour l'ensemble des écoles publiques de FORBACH à compter de la rentrée de septembre 2010.

Ces tarifs seront modifiés à partir du mois de janvier 2011 pour tenir compte de la mise en place d'activités périscolaires. Le coût de ces activités sera dégressif en fonction du quotient familial.

Par ailleurs, les repas du personnel d'encadrement seront pris en charge par la Municipalité au tarif du repas d'un enfant de l'élémentaire.

Le Conseil Municipal
après avis favorable de la Commission des Finances – Budgets
Délégation des Services Publics
décide

- d'adopter ces mesures.

Délibération adoptée à l'unanimité.

°
° °

5.- Enseignement du Second Degré : Voyages d'études.

Lors de sa séance en date du 30 août 2010, la Commission de l'Enseignement – Affaires Scolaires – Jeunesse a proposé de limiter, comme pour les années précédentes, la participation financière communale aux voyages d'études à 763 € par Etablissement d'Enseignement Secondaire de FORBACH.

Elle sera destinée aux seuls élèves de FORBACH relevant de l'enseignement public et privé.

Il appartiendra aux Chefs d'Etablissement de justifier de l'utilisation de la somme allouée.

En ce qui concerne les élèves de FORBACH scolarisés dans les Etablissements d'Enseignement Secondaire d'autres communes, une participation de 4 € par élève et par jour sera accordée.

Le Conseil Municipal
après avis favorable
de la Commission des Finances – Budgets – Délégation des Services Publics
décide

- d'adopter les dispositions ci-dessus ;
- de verser la subvention municipale au compte de la coopérative scolaire des Etablissements concernés ;
- d'imputer la dépense sur les crédits à ouvrir au budget primitif 2011, chapitre 65 - fonction 221 - article 65737 (Collèges) et chapitre 65 - fonction 22 - article 65737 (Lycées).

Délibération adoptée à l'unanimité.

°
° °

6.- Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

a1) Opération Ville – Vie – Vacances d'été 2010 « Trekking Mont Blanc ».

Dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, le Comité Mosellan de Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes / Equipe de Prévention Spécialisée (CMSEA EPS), en partenariat avec l'Etat, le DRE et les Villes de

Forbach et Behren-Les-Forbach ont décidé d'organiser une opération « Ville Vie Vacances » durant les vacances scolaires d'été 2010.

Ce séjour a concerné 8 jeunes adolescents, 3 filles et 5 garçons, du 03 au 11 juillet 2010 pour un trekking autour du Mont-Blanc.

Le groupe a été encadré par quatre éducateurs de l'équipe de prévention de Forbach et un muletier-accompagnateur en montagne.

Cette activité leur a permis de rompre avec le confinement urbain qu'ils subissent dans leurs quartiers respectifs, de favoriser les échanges et la curiosité intellectuelle, de travailler l'endurance physique et le goût de l'effort. Cette opération s'inscrit dans le cadre du lien social, citoyenneté et participation à la vie publique.

Le coût de cette action s'élève à 5 910 €, la Ville de Forbach est sollicitée à hauteur de 750 €.

Il est proposé d'approuver le dispositif, son financement et de verser la participation au Comité Mosellan de Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes (CMSEA).

Le Conseil Municipal
sur proposition de la Commission Vie Culturelle – Animation – Histoire Locale –
Sports
et après avis favorable de la Commission des Finances – Budgets
Délégation des Services Publics
décide

- d'approuver la proposition formulée ci-dessus ;
- de verser un concours financier de 750 € à l'EPS CMSEA, à titre de participation à l'opération Ville Vie Vacances d'été 2010 ;
- Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Ville, chapitre 65, fonction 522, article 6574.

Délibération adoptée à l'unanimité.

a2) Opération Ville – Vie – Vacances d'été 2010 « Séjour sportif et culturel dans les Vosges ».

Dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, le Comité Mosellan de Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes / Equipe de Prévention Spécialisée (CMSEA EPS), en partenariat avec l'Etat et la Ville de Forbach ont décidé d'organiser une opération « Ville Vie Vacances » durant les vacances scolaires d'été 2010.

Ce séjour a concerné 9 jeunes adolescents, 4 filles et 5 garçons, des quartiers du Wiesberg, Bellevue et Bruch du 11 au 17 juillet 2010, pour un projet axé sur l'initiation sportive et l'éveil culturel.

Le groupe a été encadré par trois éducateurs de l'équipe de prévention de FORBACH.

Ce projet a permis aux jeunes de s'initier à des activités culturelles et sportives nouvelles et inexistantes dans la localité. Ils ont été impliqués dans les tâches quotidiennes du séjour et ainsi sensibilisés à l'autonomie et la vie en collectivité passant par la valorisation et la concrétisation de leurs idées.

Le coût de cette action s'élève à 6 360 €, la Ville de FORBACH est sollicitée à hauteur de 1 840 €.

Il est proposé d'approuver le dispositif, son financement et de verser la participation au Comité Mosellan de Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes (CMSEA).

Le Conseil Municipal
sur proposition de la Commission Vie Culturelle – Animation – Histoire Locale –
Sports
et après avis favorable de la Commission des Finances – Budgets
Délégation des Services Publics
décide

- d'approuver la proposition formulée ci-dessus ;
- de verser un concours financier de 1 840 € à l'EPS CMSEA, à titre de participation à l'opération Ville Vie Vacances d'été 2010 ;
- Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Ville, chapitre 65, fonction 522, article 6574.

Délibération adoptée à l'unanimité.

b) Ateliers Jeunes.

Pendant la période des vacances scolaires, la Ville de FORBACH, en partenariat avec les Associations de Quartiers, favorise la mise en place d'Ateliers Jeunes.

Pendant les vacances d'été 2010, trois Ateliers Jeunes ont été programmés, à savoir

STRUCTURE	PARTENAIRES	CHANTIER	PERIODE
ASBH CENTRE SOCIAL DU WIESBERG	VILLE DE FORBACH JEUNESSE et SPORTS MOSELIS	Les trois grandes de Moselis Remise en peinture des halls d'entrée de trois tours	05 au 09 juillet 2010

ASBH CENTRE SOCIAL DE BELLEVUE	VILLE DE FORBACH / JEUNESSE et SPORTS	Réfection d'une salle Hip-Hop Remise en peinture d'une salle pour la pratique du Hip-Hop	05 au 09 juillet 2010
ASBH CENTRE SOCIAL DU WIESBERG	VILLE DE FORBACH JEUNESSE et SPORTS	New boxe Remise en peinture des murs extérieurs de la salle de boxe	19 au 23 juillet 2010

Ces opérations ont mobilisé 21 jeunes, 14 filles et 7 garçons, âgés de 14 à 18 ans qui ont été encadrés pour la partie technique par la Ville de FORBACH, l'ASBH assurant le tutorat pédagogique.

Le coût total des trois ateliers jeunes est de 7 060,00 €.

La Ville de FORBACH, pour sa part, met à disposition le matériel, les fournitures, elle est également sollicitée au subventionnement de ces actions à hauteur de 790,00 €.

Le Conseil Municipal
sur proposition de la Commission Vie Culturelle – Animation – Histoire Locale –
Sports
et après avis favorable de la Commission des Finances – Budgets –
Délégation des Services Publics
décide

- d'approuver la mise en œuvre de cette opération selon les modalités évoquées ci-dessus ;
- de verser les sommes comme suit, à titre de participation aux Ateliers Jeunes de l'été 2010 :
 - 245 € à l'ASBH/Centre Social du Wiesberg pour l'atelier « Les trois grandes de Moselis »
 - 300 € à l'ASBH/Centre Social de Bellevue pour l'atelier « Réfection d'une salle Hip-hop »
 - 245 € à l'ASBH/Centre Social du Wiesberg pour l'atelier « New boxe »
- d'imputer la dépense sur les crédits ouverts au budget primitif 2010, Chapitre 65 – Fonction 522 – Article 6574.

Délibération adoptée à l'unanimité.

c) Internat d'excellence.

A la rentrée de septembre 2008, le Collège et Lycée Jean Moulin a été l'un des deux premiers établissements du secondaire en Moselle à avoir été retenu par l'Inspection Académique et la Préfecture de la Moselle pour intégrer le nouveau dispositif « Internat de Réussite Educative » devenu Internat d'Excellence pour l'année scolaire 2009/2010.

Seules les communes inscrites dans le dispositif de Réussite Educative sont concernées.

Le dispositif vise à permettre l'accueil d'un maximum de 5 à 6 jeunes de 12 à 16 ans en internat de sorte à faciliter leur réussite scolaire. Seront ainsi favorisés l'apprentissage de la vie collective et de la citoyenneté, ainsi que l'accès à des activités de qualité en vue de l'épanouissement personnel du jeune dans un cadre de vie et de travail stable avec des conditions optimales d'encadrement et de soutien individuel.

L'orientation vers un Internat d'Excellence doit s'inscrire en cohérence avec le travail mis en œuvre localement par les équipes pluridisciplinaires de réussite éducative.

Le coût d'un élève en internat est estimé à 2 500 € par année scolaire. La Ville de FORBACH est sollicitée à hauteur de 500 € par élève.

Le Collège et Lycée Jean Moulin est le support pédagogique et financier concernant la mise en œuvre de l'Internat d'Excellence.

Il est proposé d'approuver la reconduction du dispositif pour l'année scolaire 2009/2010, son financement et de verser la participation afférente au Collège et Lycée Jean Moulin de Forbach.

Le montant de la participation est fixé chaque année par voie de convention.

Le Conseil Municipal
sur proposition de la Commission Vie Culturelle – Animation – Histoire Locale –
Sports
et après avis favorable de la Commission des Finances – Budgets
Délégation des Services Publics
décide

- d'approuver le dispositif d'Internat d'Excellence pour l'année scolaire 2009/2010 ;
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention pour l'année scolaire 2009/2010 ;
- de verser un concours financier de 500 € par élève pour une année scolaire au Collège et Lycée Jean Moulin de Forbach ;
- d'imputer la dépense sur les crédits ouverts au budget primitif 2010, Chapitre 65 – Fonction 522 – Article 6574.

Délibération adoptée à l'unanimité.

°
° °

7.- Histoire Locale. Vente d'ouvrages : Tarification.

Monsieur Raymond ENGELBREIT est l'auteur de deux ouvrages de généalogie :

- « Les familles de Forbach sous l'Ancien Régime - tome 1 »
- « Les familles de Forbach de 1793 à 1872 - tome 2 »

Ces ouvrages sont épuisés en librairie et aucune réédition n'est envisagée. Ils constituent, pour les généalogistes, une source précieuse de renseignements, souvent difficiles à obtenir par ailleurs.

La Ville dispose de 38 exemplaires du tome 1 (valeur d'achat - 30,49 €) et de 37 exemplaires du tome 2 (valeur d'achat - 41,93 €) et pourrait répondre à la demande des acheteurs.

Il est donc proposé de conserver 5 ouvrages de chaque tome et de mettre le reste à la vente au prix de 31 € le tome 1 et de 42 € le tome 2.

Le Conseil Municipal
sur proposition de la Commission Vie Culturelle – Animation
Histoire Locale – Sports et après avis favorable
de la Commission des Finances – Budgets – Délégation des Services Publics
décide

- d'approuver le principe de la vente des ouvrages de généalogie de M. Raymond ENGELBREIT ;
- de fixer le prix de vente conformément aux propositions ci-dessus.

Délibération adoptée à l'unanimité.

°
° °

8.- Bâtiments communaux : Mise en conformité des installations de chauffage et de production d'eau chaude.

Dans le cadre de la mise en conformité des bâtiments communaux, il est proposé de réaliser la rénovation des installations de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire.

Le coût global des installations est estimé à 84 500,00 € TTC.

Lot n°01 - Salle des Arts Martiaux	6 000 € TTC
Lot n°02 - Cosec du Wiesberg	4 000 € TTC
Lot n°03 - G.S. Bellevue 1	14 000 € TTC
Lot n°04 - G.S. du Bruch	8 500 € TTC
Lot n°05 - Vestiaires du Bruch	21 000 € TTC
Lot n°06 - Foyer de Marienau	5 500 € TTC

Lot n°07 - Gymnase Spécialisé	12 000 € TTC
Lot n°08 - Restaurant du Schlossberg	7 000 € TTC
Lot n°09 - Halte Garderie "Arc en Ciel":	6 500 € TTC

Le Conseil Municipal
sur proposition de la Commission Patrimoine Municipal – Bâtiments - Architecture
Personnes Agées – Personnes Handicapées
et après avis favorable de la Commission Finances – Budgets
Délégation des Services Publics
décide

- d'adopter les projets et de faire réaliser les travaux ;
- d'autoriser le Maire, ou en cas d'empêchement l'Adjoint Délégué, à signer les marchés après appel d'offres ;
- d'imputer les dépenses aux crédits ouverts au Budget Primitif 2010, Chapitre 21, Fonctions 4112 – 4111 – 212 – 415 – 335 – 4110 – 71 – 641 - Articles 21318 – 21312 – 2132 – 2188.

Délibération adoptée à l'unanimité.

°
° °

9.- Environnement : Gestion du patrimoine arboré.

Dans le cadre de son schéma directeur d'aménagement des espaces verts, la Ville a mis en place de nombreux arbres d'alignement.

Ce patrimoine nécessite un suivi afin de pouvoir répondre aux exigences sécuritaires, sanitaires ou techniques. Consciente de cette nécessité, la Ville de FORBACH sollicite l'O.N.F. pour réaliser cette gestion.

Réalisé par un expert, ce suivi a pour objectif :

- 1) d'établir un diagnostic des arbres d'alignement ;
- 2) d'alerter la Ville en cas de problèmes identifiés ;
- 3) de conseiller les services techniques pour une gestion adaptée de ces arbres.

Cette mission comprend :

- un suivi constitué de 4 visites journalières par an réparties sur la période de végétation (d'avril à octobre) ;
- l'établissement d'un rapport résumant les conseils, constats et autres opérations réalisées.

Le coût de cette prestation est estimé à 2 700 € H.T soit 3 229,20 € T.T.C./an.

Le Conseil Municipal
après avis favorable des Commissions Finances - Budgets
Délégation des Services Publics
et Développement Durable – Urbanisme – P.L.U. – S.C.O.T.
décide

- d'autoriser le Maire, ou en cas d'empêchement l'Adjoint Délégué, à signer la convention correspondante avec l'O.N.F et tous les documents annexes ;
- d'imputer la dépense d'un montant de 2 700 € H.T soit 3 229,20 € T.T.C./an sur les crédits ouverts au budget primitif 2010, Chap. 011/823/61524.

Délibération adoptée à l'unanimité.

°
° °

10.- Voirie – Circulation – Stationnement.
a) Parking ICE : Avenant au contrat.

Par délibération du 29 Mars 2007, la Ville a accepté de réaliser l'exploitation, pour le compte de la Communauté d'Agglomération FORBACH Porte de France (C.A.F.P.F.), du parking de 110 places dédié aux usagers de la ligne à grande vitesse, situé Place Robert Schuman entre la gare routière et les emprises ferroviaires.

Il était convenu que cet E.P.C.I. prenne en charge le déficit d'exploitation sur la base des comptes transmis par la Société VINCI PARK, titulaire du contrat d'exploitation du stationnement payant sur voirie.

Considérant le déficit structurel récurrent, la C.A.F.P.F. a demandé, par délibération du 12 Juillet 2010, de prendre en charge directement, par ses propres moyens, l'exploitation de cet ouvrage.

Il est proposé d'acter cette décision par avenant au contrat d'exploitation existant avec la Société VINCI PARK.

Le Conseil Municipal
après avis favorable des Commissions Finances – Budgets –
Délégation des Services Publics,
Patrimoine Municipal – Bâtiments – Architecture – Personnes Agées –
Personnes Handicapées,
Développement Durable – Urbanisme – P.L.U. – S.C.O.T.
et Voirie - Circulation - Sécurité Routière
décide

- d'autoriser le Maire ou en cas d'empêchement, l'Adjoint Délégué, à signer l'avenant au contrat d'exploitation du stationnement payant sur voirie liant la Ville à la Société VINCI PARK.

Délibération adoptée à l'unanimité.

b) Lycée Condorcet : Réalisation de travaux de voirie.

Afin d'améliorer les conditions de circulation et de stationnement rue Condorcet, à proximité immédiate du Lycée, la Communauté d'Agglomération FORBACH Porte de France a réalisé des aménagements consistant notamment en la création d'une zone dédiée à l'arrêt des véhicules transportant les élèves de cet établissement.

Ce projet nécessitant la mise en service, en sens unique, de la voirie contournant l'espace abritant le monument érigé en mémoire des Victimes de la Mine, il est proposé d'intégrer cette dernière dans le domaine public communal, après remise en état par cet E.P.C.I.

Le Conseil Municipal
après avis favorable des Commissions Finances – Budgets –
Délégation des Services Publics,
Patrimoine Municipal – Bâtiments – Architecture – Personnes Agées –
Personnes Handicapées,
Développement Durable – Urbanisme – P.L.U. – S.C.O.T.
et Voirie - Circulation - Sécurité Routière
décide

- de classer dans le domaine public communal, la voirie contournant l'espace abritant le monument érigé en mémoire des Victimes de la Mine ;
- d'autoriser le Maire ou en cas d'empêchement l'Adjoint Délégué à signer l'acte de transfert de propriété correspondant.

Délibération adoptée à l'unanimité.

c) Taxis : Droits de stationnement.

Par délibération du 18 septembre 2008, le Conseil Municipal a porté les droits de stationnement des taxis à 90,00 € par an et par artisan, pour les années 2008 et 2009.

Il est proposé de porter ces droits à 95,00 € par an, pour les années 2010 et 2011.

Le Conseil Municipal

après avis favorable des Commissions Patrimoine Municipal – Bâtiments – Architecture – Personnes âgées – Personnes Handicapées – Développement Durable – Urbanisme – P.L.U. – S.C.O.T. - Voirie – Circulation – Sécurité Routière et de la Commission des Finances – Budgets – Délégation des Services Publics décide

- de fixer le montant des droits de stationnement comme chauffeur taxi pour les années 2010 et 2011 à 95,00 € par artisan.

Délibération adoptée à l'unanimité.

o
o

11.- Délégation du Service Public : Stationnement payant hors voirie.

Par contrat du 24 mars 1998, la Ville a confié à la Société VINCI PARK GESTION l'affermage du parking SCHROEDER, parc public de stationnement payant hors voirie, pour une durée de 12 ans à compter du 1^{er} janvier 1999.

Afin de faire coïncider la date d'achèvement de cette délégation avec celle concernant l'exploitation du stationnement sur voirie, il est proposé de prolonger le contrat, par voie d'avenant, jusqu'au 1^{er} décembre 2011.

Par ailleurs, considérant l'économie générale de l'exploitation qui est déficitaire, il est proposé, à titre exceptionnel, d'exonérer le Fermier du paiement de la redevance lors de la dernière année du contrat.

Le Conseil Municipal
après avis favorable des Commissions Patrimoine Municipal – Bâtiments – Architecture – Personnes âgées – Personnes Handicapées – Développement Durable – Urbanisme – P.L.U. – S.C.O.T. - Voirie – Circulation – Sécurité Routière et de la Commission des Finances – Budgets – Délégation des Services Publics décide

- d'autoriser le Maire, ou en cas d'empêchement l'Adjoint Délégué, à signer l'avenant au contrat d'exploitation hors voirie, liant la Ville à la Société VINCI PARK GESTION.

Délibération adoptée à l'unanimité.

o
o

12.- Zones d'Activités Economiques : Entretien des voiries.

Par délibération du 23 novembre 2004, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de FORBACH Porte de France a déclaré d'intérêt communautaire les zones d'activités économiques suivantes :

- Zone Industrielle du Carrefour de l'Europe
- Zone d'activités Jacques Callot
- Zone d'activités Camus Dietsch.

Dans le cadre de la prise en charge de la gestion de ces zones, la Communauté a confié à la Ville les travaux d'entretien des voiries. A cet effet, une convention a été signée le 16 janvier 2008.

Il est proposé de renouveler ce contrat pour une nouvelle période de 3 ans.

Le coût total des prestations qui seront réalisées par les Services Municipaux est estimé à 15 500 € T.T.C. pour l'exercice 2011.

Le Conseil Municipal

après avis favorable des Commissions Patrimoine Municipal – Bâtiments – Architecture – Personnes âgées – Personnes Handicapées – Développement Durable – Urbanisme – P.L.U. – S.C.O.T. - Voirie – Circulation – Sécurité Routière et de la Commission des Finances – Budgets – Délégation des Services Publics décide

- d'autoriser le Maire, ou en cas d'empêchement, l'Adjoint Délégué, à signer la convention avec la Communauté d'Agglomération de FORBACH Porte de France
- d'ouvrir les recettes correspondantes aux budgets 2011 et suivants.

Délibération adoptée à l'unanimité.

°
° °

13.- Domaine communal. Téléphonie mobile : Equipement technique.

Dans le cadre de son activité d'opérateur de téléphonie mobile, FRANCE TELECOM a implanté des équipements techniques sur le territoire communal, à savoir sur la Tour du Centre de Secours rue Ste Croix, au Centre d'Animation Culturelle et Rocade Nord.

Il est proposé d'harmoniser les divers contrats de locations qui ont été signés à cet effet.

Le Conseil Municipal

après avis favorable des Commissions Patrimoine Municipal – Bâtiments – Architecture – Personnes âgées – Personnes Handicapées – Développement Durable – Urbanisme – P.L.U. – S.C.O.T. - Voirie – Circulation – Sécurité Routière et de la Commission des Finances – Budgets – Délégation des Services Publics décide

- d'autoriser le Maire, ou en cas d'empêchement l'Adjoint Délégué, à signer les baux correspondants.

Délibération adoptée à l'unanimité.

°
° °

14.- Affaires domaniales : Cession de terrains communaux.

Dans le cadre d'un projet immobilier, Monsieur Lucio GRIMALDI souhaite acquérir auprès de la Ville les parcelles cadastrées section 43, n°152, 396 et 815, d'une contenance totale de 13,59 ares au prix de 52 000 € conforme à l'estimation des Domaines, étant entendu que les frais d'acte et d'éventuel arpentage sont à la charge du preneur.

Le Conseil Municipal
après avis favorable
de la Commission des "Finances – Budgets – Délégation des Services Publics"
décide

- la cession des parcelles aux conditions ci-dessus mentionnées ;
- d'autoriser le Maire à signer l'acte ainsi que tout document y afférent.

Délibération adoptée à l'unanimité.

°
° °

15.- Plan Local d'Urbanisme : Modification.

Vu la délibération en date du 3 juin 2010 prescrivant la 7^{ème} modification du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) ;

Vu le projet de modification du P.L.U. prêt à être soumis à l'enquête publique ;

Vu l'article L.123-13 du Code de l'Urbanisme,

Le Conseil Municipal
après avis favorable de la Commission
"Développement Durable – Urbanisme – P.L.U. – S.C.O.T."
décide

- d'arrêter le projet de modification du P.L.U. ;
- de notifier pour avis aux personnes publiques concernées le projet de modification ;
- de solliciter auprès du Tribunal Administratif la mise à enquête publique dudit dossier par la désignation d'un Commissaire Enquêteur.

Adopté.

Délibération adoptée à l'unanimité.

o
o o

16.- Salles municipales : Tarifs de location.

Par délibération du 15 mai 2002 le Conseil Municipal a fixé les droits de location des différentes salles municipales.

Il est proposé de revoir l'ensemble de la tarification et de la réactualiser conformément au barème ci-après à compter du 1^{er} janvier 2011.

HOTEL DE VILLE

Salle des Congrès

	tarifs actuels		tarifs proposés	
	Associations de Forbach	Particuliers Autres Associations et Manifestations à but lucratif	Associations de Forbach	Particuliers Autres Associations et Manifestations à but lucratif
Droit de location	gratuité	200 €	gratuité	225 €
Participation aux charges et Frais de nettoyage	75 €	75 €	100 €	100 €

Restaurant et Local Cuisine

	tarifs actuels		tarifs proposés	
	Associations de Forbach	Particuliers Autres Associations et Manifestations à but lucratif	Associations de Forbach	Particuliers Autres Associations et Manifestations à but lucratif
Droit de location	gratuité	200 €	gratuité	225 €
Participation aux charges Frais de nettoyage Location de vaisselle	150 €	150 €	175 €	175 €

Bar

	tarifs actuels		tarifs proposés	
		Particuliers		Particuliers

	Associations de Forbach	Autres Associations et Manifestations à but lucratif	Associations de Forbach	Autres Associations et Manifestations à but lucratif
Droit de location	gratuité	gratuité	gratuité	gratuité
Participation aux charges Frais de nettoyage Location de vaisselle	75 €	75 €	100 €	100 €

Salle Polyvalente

	tarifs actuels		tarifs proposés	
	Associations de Forbach	Particuliers Autres Associations et Manifestations à but lucratif	Associations de Forbach	Particuliers Autres Associations et Manifestations à but lucratif
Droit de location	gratuité	100 €	gratuité	125 €
Participation aux charges Frais de nettoyage Location de vaisselle	75 €	75 €	100 €	100 €

SALLE DES FETES

Manifestations pour lesquelles aucun droit d'entrée n'est demandé

	tarifs actuels		tarifs proposés	
	Associations de Forbach	Particuliers Autres Associations	Associations de Forbach	Particuliers Autres Associations
Droit de location	gratuité	gratuité	gratuité	gratuité
Participation aux charges Frais de nettoyage	75 €	75 €	100 €	100 €

Manifestations commerciales ou pour lesquelles un droit d'entrée est perçu

	tarifs actuels		tarifs proposés	
	Associations de Forbach	Particuliers Autres Associations et Manifestations à but lucratif	Associations de Forbach	Particuliers Autres Associations et Manifestations à but lucratif
Droit de location	100 €	150 €	125 €	175 €
Participation aux charges Frais de nettoyage	75 €	75 €	100 €	100 €

Le Conseil Municipal
sur proposition de la Commission des Finances – Budgets
Délégation des Services Publics
décide

- d'appliquer à compter du 1^{er} janvier 2011 les tarifs de location ci-dessus pour les différentes salles municipales.

Délibération adoptée à l'unanimité.

°
° °

17.- Syndicat Intercommunal du Triage de Rosbruck : Maison Forestière.

Par délibération du 5 février 2009, le Conseil Municipal a accepté le principe de la vente par le Syndicat Forestier du Triage de ROSBRUCK de la Maison Forestière pour permettre à la Commune de ROSBRUCK de réaliser son projet de construction d'une salle socioculturelle.

La vente à la Commune de ROSBRUCK devait se faire sur la base d'un prix de 100 000 € hors terrain.

Les conditions de vente ayant été modifiées et le prix de l'immeuble fixé à 120 000 € hors terrain, il est proposé de renouveler l'accord de la Ville sur la base de ces nouvelles conditions financières.

Le Conseil Municipal
après avis favorable de la Commission des Finances
Budgets – Délégation des Services Publics
décide

- d'accepter la nouvelle proposition de vente susvisée aux conditions financières déterminées ;
- d'autoriser le Maire à signer tous acte et documents y relatifs.

Délibération adoptée à l'unanimité.

°
° °

18.- Millénaire pour le Développement : Motion.

2010 marque le 10^{ème} Anniversaire de la Déclaration du Millénaire des Nations Unies.

Du 20 au 22 septembre prochains, la Communauté Internationale se réunira à NEW YORK à l'occasion du Sommet contre la Pauvreté afin de dresser le bilan,

10 ans après, de la réalisation des **Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)** et d'adopter un plan d'action précis pour les 5 ans à venir.

Il est rappelé que les Objectifs du Millénaire qui devaient se réaliser d'ici à 2015 portent sur 8 objectifs :

- Réduction de la pauvreté et de la faim
- Education primaire pour tous
- Promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes
- Réduction de la mortalité infantile
- Amélioration de la santé maternelle
- Lutte contre les grandes pandémies
- Promotion d'un environnement durable
- Développement d'un partenariat au niveau mondial pour réaliser ces objectifs.

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- **REITERER** l'attachement des Elus de la Ville de FORBACH aux Objectifs du Millénaire pour le Développement et à la Solidarité Internationale ;
- **DEMANDER** au Gouvernement
 - que la FRANCE respecte ses engagements internationaux, en particulier en tant que membre de l'Union Européenne et que notamment l'aide publique au développement soit portée à 0,7 % du revenu national brut d'ici à 2015 et que cet engagement se traduise effectivement, dès la loi de finances triennale 2011-2013 ;
 - que la FRANCE propose et soutienne la mise en place de sources innovantes de financement du développement afin d'atteindre les objectifs financiers nécessaires à la réalisation des OMD ;
 - que la Communauté Internationale et les bailleurs de fonds reconnaissent le rôle joué par de nouveaux acteurs du développement et en particulier les collectivités territoriales en les associant au Sommet de NEW YORK en septembre et aux prochains sommets internationaux sur l'aide au développement, afin que la gouvernance locale soit reconnue comme levier de démocratie et de développement.

Adopté.

Délibération adoptée à l'unanimité.

°
° °

FIN DE LA SEANCE : 19 heures 30